



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 5 4 1 9 / MEE

*La ministre*

Pirae, le 02 AOUT 2016

## Lettre de rentrée 2016-2017

### Préambule

Lorsque j'ai eu l'honneur de prendre mes fonctions, je vous ai invités à mettre en œuvre, ensemble, une école polynésienne plus ouverte, plus ambitieuse et plus performante pour permettre la construction d'un citoyen éclairé, mieux éduqué et mieux formé. En effet, notre jeunesse est notre avenir, et surtout celui de notre Fenua.

Durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, j'ai souhaité impulser avec vous une politique éducative intelligible et efficiente qui réponde aux problématiques concrètes du terrain, qu'elles soient géographiques, historiques ou culturelles. C'est toujours sous le double signe d'une proximité constante avec la communauté éducative, ainsi que d'une stratégie innovante et pragmatique face aux grands enjeux éducatifs, que j'entends poursuivre mon action. Cette année sera d'ailleurs une année charnière pour notre système éducatif.

En effet, la Charte de l'éducation adossée à la loi du pays n° 2011-22 du 29 août 2011 a fait l'objet d'une actualisation pour ajuster les modalités de pilotage du système éducatif de la Polynésie française. Elles se déclinent de façon opérationnelle et s'inscrivent dans une démarche de performance c'est-à-dire qu'elles s'expriment en objectifs prioritaires, précisés par des actions qui définissent leur mise en œuvre. Ces objectifs sont assortis d'indicateurs qui en mesurent la performance au regard de valeurs cibles fixées. Ils sont mobilisés pour l'évaluation du système éducatif de la Polynésie française.

La Charte de l'éducation facilite la mise en regard d'une analyse de « la performance de la politique éducative de la Polynésie française » et des budgets alloués. Le pilotage de la politique éducative est présenté en différents programmes selon une structure inspirée de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Cette structure favorise le rapprochement des actions et des coûts, dans une logique d'efficacité et dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

Pour plus de lisibilité et d'efficacité, vous serez destinataires du texte et des fiches de synthèse de la Charte de l'éducation, et vous serez accompagnés sur le terrain par les personnels d'encadrement et les formateurs des services de mon ministère, du Vice-rectorat et de l'ESPé.

Par ailleurs, la convention décennale entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation sera réactualisée cette année sous le signe d'un partenariat étroit et rénové sur les sujets communs aux deux institutions.

La préparation de la nouvelle année scolaire, inscrite dans le cadre d'un contexte de contrainte budgétaire nationale, fait l'objet d'une attention particulière pour que les écoles, les centres de jeunes adolescents (CJA), les collèges et les lycées, mais aussi les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) puissent accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, tant sur le plan matériel que sur le plan humain dans un système éducatif qui se veut inclusif. L'objectif est de permettre à chaque classe d'avoir un enseignant titulaire ou, dans un nombre limité de situations, des contractuels recrutés au niveau licence ou master pour une meilleure prise en charge de nos élèves. Si dans le second degré nous pouvons souligner que les recrutements ont privilégié l'accès aux postes par des enseignants titulaires, force est de constater que certains postes, notamment dans les archipels éloignés sont délaissés et difficilement pourvus. Comme chaque année, de nombreux désistements sont déclarés durant les premiers jours de la rentrée, dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, et les services de l'éducation font, et continueront de faire le maximum pour procéder aux remplacements, en concertation avec le Vice-rectorat.

Deux enjeux majeurs pour la rentrée scolaire 2016 se situent dans la mise en place de la réforme du collège et la mise en œuvre des nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française.

## **1- Un système éducatif polynésien qui progresse et qui tient compte de ses spécificités**

Si les résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) ont révélé *des résultats du système éducatif français préoccupants parce qu'ils mettent en évidence, sur les dix dernières années un accroissement des écarts de niveau entre les élèves qui s'explique par le plus grand nombre d'élèves en difficulté, alors que dans les autres pays de l'OCDE, cette part est stable*, la Polynésie française n'échappe pas à ce phénomène et si les proportions sont toujours importantes, les évaluations CE1 et CM2 de 2016 ont montré une inflexion encourageante qu'il s'agit de confirmer.

En 2016, l'étude des évaluations réalisées dans toutes les écoles de Polynésie française en fin de CM2 a montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants a diminué de manière importante en Français (28% en 2016 contre 38% en 2014) et en Mathématiques (24% en 2016 contre 30% en 2014).

Ces résultats sont encourageants, et doivent être corrélés avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent invariablement chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% de jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole. Ils doivent être également corrélés avec ceux du DNB, paradoxalement faibles (67%) en comparaison avec le pourcentage d'élèves déclarés en 3<sup>ème</sup> comme ayant la maîtrise des compétences du socle commun (92%).

La priorité demeure dès lors dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux par la modification des pratiques des enseignants et dans la nécessité d'accorder une place primordiale à l'évaluation des élèves. En effet, les difficultés constatées à l'issue du premier degré non seulement ne sont pas comblées par le collège mais elles tendent à s'accroître. La mise en œuvre du nouveau cycle III (CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>) est à ce titre plus que jamais nécessaire.

Le nombre d'élèves décrocheurs en collège et en lycée est dès lors estimé chaque année à environ 1000 élèves, dont plusieurs centaines de collégiens déscolarisés alors que la Charte de l'Éducation nous assigne comme objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

Le rôle des équipes de circonscription et de direction des établissements scolaires est donc primordial. L'accompagnement et la formation continue des enseignants sur le terrain, en situation

devant les élèves doivent occuper une large partie des missions des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. La DGEE veillera au respect de ces directives, notamment au travers des actions de formation continue, et d'évaluation des contrats d'objectifs des circonscriptions.

Si l'absentéisme des élèves, indicateur premier de risque de décrochage scolaire, doit être mesuré pour être régulé, celui des personnels enseignants doit l'être également. Le bien-être des élèves à l'École est intrinsèquement lié à celui de leurs professeurs, et l'institution doit garantir ce bien être à travers un climat scolaire adéquat. Cependant, si des actions d'accompagnement et de prévention sont prévues dans les textes en vigueur, ces derniers prévoient également des dispositions coercitives pour tout abus constaté par l'administration.

D'autre part, nous devons tenir compte que la Polynésie française est aussi vaste que l'Europe, constituée de 118 îles réparties sur 5 millions de kilomètres carrés où l'insularité prend toute sa réalité.

Comme ailleurs dans le monde, il n'y a pas « un » enfant, mais « des » enfants polynésiens. Il y a ceux, de plus en plus nombreux qui accèdent au baccalauréat et à des études brillantes et ceux, nombreux, qui n'ont jamais quitté leur île, qui ont besoin d'apprendre « autrement », de voir, d'expérimenter pour comprendre. Ils ont souvent un cadre de vie sommaire, et maîtrisent difficilement la langue française et peu les langues polynésiennes. Tous demandent à être accompagnés pour devenir des citoyens du monde sans renier leurs racines.

Et ce défi, nous avons le devoir de le relever pour créer les conditions de la réussite scolaire de tous les élèves qui nous sont confiés.

## **2- Une politique éducative polynésienne qui se veut encore plus inclusive**

Je souhaite poursuivre cette année la politique éducative impulsée l'année précédente, et renforcer son opérationnalité sur le terrain avec vous pour la réussite de tous les élèves sans exception.

La politique éducative que je vous propose de mettre en œuvre vise à rendre notre système éducatif toujours plus ambitieux, exigeant et bienveillant pour se mettre au service de la réussite de tous les élèves de la Polynésie française :

- **Ambitieux**, parce que l'avenir que nous préparons pour nos jeunes se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique ;
- **Exigeant**, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs et les compétences nécessaires à une insertion professionnelle et sociale réussie ;
- **Bienveillant** parce que l'élève est un apprenant qui présente des besoins spécifiques : l'erreur doit être considérée comme une étape de l'apprentissage, et l'évaluation des élèves doit davantage valoriser leur investissement, leur travail et leurs progrès.

### **2.1- L'École polynésienne doit permettre une prise en charge différenciée et compensatrice aux bénéfices des élèves les plus fragiles**

#### ***Les réseaux d'éducation prioritaire (REP+)***

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP+) ont connu une avancée notable dans les résultats obtenus aux évaluations CE1 et CM2, il faut donc poursuivre l'effort engagé avec l'Etat. Le réseau de Papara se voit enrichi de deux nouvelles écoles supplémentaires pour la rentrée scolaire prochaine. Ces réseaux, qui entrent dans leur deuxième année d'existence, doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés. J'ai

souhaité qu'une attention particulière soit portée au nombre d'élèves par classe qui ne doit pas dépasser 25.

L'efficacité de ces réseaux sera évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des circonscriptions et des établissements concernés.

### ***Les dispositifs en dehors du temps scolaire « Objectifs Réussite Scolaire »(ORS) et « Ecole ouverte »***

Ces dispositifs en faveur de la réussite des enfants doivent contribuer au rôle d'ascenseur social joué par l'Ecole. Lutter contre l'échec scolaire nécessite la mobilisation de l'ensemble des partenaires dans les différents espace-temps traversés par l'élève.

Ainsi, le dispositif ORS a vocation à répondre aux problématiques individuelles des enfants et de leurs parents, en mobilisant les compétences des acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux dans une dynamique de co-éducation. Les associations partenaires de l'Ecole, les inspecteurs de circonscription et les équipes pédagogiques, œuvrent ensemble dans ce sens et inscrivent les actions en continuité et cohérence des projets de l'école.

Il s'agit pleinement, dans ce dispositif, de favoriser l'émergence de l'estime de soi pour chacun des jeunes, si importante et incontournable pour les apprentissages scolaires.

Le dispositif a évolué depuis sa mise en place. Il a désormais investi le champ du hors temps scolaire et sera donc pérennisé sous cette forme pour l'année scolaire 2016-2017.

Poursuivant les mêmes objectifs, le dispositif « école ouverte » sera reconduit. Il concerne les établissements scolaires des premier et second degrés. L'ouverture des établissements scolaires, durant une partie de certaines vacances, permet de prendre en charge les élèves d'un point de vue éducatif. Ce dispositif a aussi pour objectif de lutter contre le désœuvrement des jeunes de quartiers ou de zones rurales défavorisés. Si les écoles et les collèges se sont mobilisés, ce n'est pas le cas des lycées pourtant éligibles à ce dispositif. L'année 2016-2017 doit permettre d'offrir aux lycéens des sessions d'école ouverte.

### ***Une scolarisation des enfants de moins de trois ans renforcée***

La scolarisation des moins de trois ans est renforcée pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil des enfants les plus jeunes de notre système scolaire.

Depuis 2014, des temps de formation importants des enseignants de sections de « tout-petits », élèves âgés de moins de 3 ans, ont été consacrés avec un suivi sur le terrain par les référents de maternelle des circonscriptions.

L'école maternelle conforte et stimule le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants. La prévention des difficultés scolaires y est assurée par la stimulation et la structuration du langage dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux nous devons considérer cet accueil comme étant l'affaire de tous les partenaires de la petite enfance. Tous les acteurs seront donc mobilisés pour maintenir un haut niveau d'exigence et de qualité avec la création d'un observatoire pour la scolarisation des moins de trois ans permettant d'améliorer la coordination avec les principaux partenaires publics et associatifs afin de mieux informer les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans.

Un regard particulier sera apporté sur cette scolarisation précoce dans les classes multi-niveaux situées dans les territoires fragiles notamment dans les archipels éloignés.

Il conviendra de renforcer encore la coopération avec les parents qui doivent s'impliquer dans la vie de l'école maternelle. A ce titre la semaine de l'école maternelle « ouvrir l'école aux parents » sera généralisée sur l'ensemble du territoire. Les espaces parents seront mis à disposition dans toutes les écoles maternelles. Une mallette des parents spécifique à l'école maternelle sera mise à disposition des directeurs d'école, des inspecteurs des circonscriptions proposant quelques éléments clés pour donner sens à ces relations et permettre la mise en réussite de la coéducation.

### ***La place centrale des fondamentaux confortée***

Depuis ma prise de fonction, j'ai affirmé m'inscrire dans la continuité des actions de mes prédécesseurs.

Les résultats obtenus aux évaluations territoriales CE1 montrent, par rapport à 2014, une augmentation du taux **d'élèves possédant des acquis solides et des acquis très solides à la sortie du CE1** (+ 5 points : 52% en Français et 58% en Mathématiques). Ces résultats sont très encourageants et doivent être poursuivis.

Nous savons que le cycle 2, qui inclut désormais le CE2, constitue une phase charnière dans la réussite des élèves. Par conséquent, le recentrage sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, constitue une priorité absolue. La communication en direction des parents et leur participation, dès le début, au suivi de la scolarité de leur enfant sont deux conditions à la réussite scolaire.

Ainsi, je propose aux circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré la mise en place de « la Semaine du CP ». Cette semaine sera l'occasion de présenter « la Malette du CP » qui est mise à disposition des équipes pédagogiques. Ses objectifs sont de « *faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité, de répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au Cours Préparatoire et de les rendre acteurs de la réussite de leur enfant.* »

### ***Un renforcement de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier***

La Charte de l'Education reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'Ecole.

A l'école, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de la gestion de l'hétérogénéité que se révèlent la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. C'est dans ce contexte qu'une réponse collective en équipe élargie doit être apportée à la difficulté individuelle des élèves.

La mise en place de la réforme du collège implique une suppression de l'orientation post cinquième. Dans ce cadre, chaque élève bénéficiera d'une prise en charge plus individuelle en fonction de ses besoins. Les CETAD sont maintenus notamment dans le cadre de l'expérimentation de la mise en place de six certificats polynésiens d'aptitude professionnels (CPAP) désormais nommés Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH), Polyvalent du Bâtiment (PB) et Gestion Exploitation en Milieu Marin (GEMM) et qui auront vocation à s'étendre. Par ailleurs, je vous informe que la carte des SEGPA sera revue l'année prochaine pour permettre un meilleur accès à l'éducation des enfants présentant des difficultés installées et durables.

### ***Un accompagnement social renforcé***

Les besoins élémentaires d'un enfant doivent être satisfaits pour lui permettre de développer au mieux ses capacités d'apprentissage.

Il m'apparaît donc indispensable que le monde éducatif, avec les moyens accordés par l'Etat sur les fonds sociaux, compense le manque de moyens de nombreuses familles en attribuant des aides adaptées aux besoins de l'élève.

Il ne s'agit pas d'une distribution aveugle d'aides sociales. La collaboration étroite du personnel de direction et des enseignants avec les assistants de service social affectés dans les établissements du second degré est primordiale.

## **2.2 - La formation initiale et continue sera concentrée sur la mise en place de la réforme du collège et la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école maternelle, élémentaire et au collège**

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Polynésie française qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer les élèves. Il s'agit d'une condition nécessaire pour améliorer l'efficacité du système. La session 2016 du concours de recrutement des professeurs des écoles a d'ailleurs été élevée au niveau master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des premier et second degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie, pour participer à la mise en œuvre de la politique éducative de mon ministère. Quatre thèmes ont été validés par le conseil d'école de l'ESPE pour nourrir le plan de formation :

- garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'école,
- garantir les conditions de la réussite de tous les élèves,
- mieux piloter pour garantir l'équité territoriale,
- garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels.

## **2.3 -Le système éducatif doit poursuivre et renforcer sa modernisation et son innovation au bénéfice de la performance**

### *Un pilotage renforcé :*

*-La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)* a été créée par le conseil des ministres dans sa séance du 12 juin 2014. Son organisation actuelle a été validée par le gouvernement le 24 décembre 2015. Toutefois, la DGEE poursuit encore sa modernisation pour accroître une qualité de service à l'utilisateur au bénéfice d'un système éducatif plus lisible, plus démocratique et qui n'exclut pas. La DGEE est au service de l'ensemble de la communauté éducative au premier chef duquel les personnels d'encadrement, les enseignants et les parents d'élèves.

*-En conformité avec la politique définie en termes de progrès et de réussite scolaire*, mon ministère a établi des contrats d'objectifs dans le premier degré depuis deux ans. Véritable feuille de route du pilotage des inspecteurs de circonscription, ces contrats d'objectifs mobilisent l'ensemble des acteurs du système éducatif polynésien du premier degré.

Les indicateurs établis doivent permettre l'analyse et la réflexion nécessaires afin de conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences exigibles au terme de la scolarité primaire, de conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais, d'apporter une réponse collective à la difficulté individuelle des élèves, d'apporter une aide et un accompagnement personnalisés, d'accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers, et de favoriser la formation initiale et continue des enseignants.

Cette démarche de contractualisation sera étendue dans le second degré en collaboration avec les services de l'Etat.

Ainsi, en continuité de la mise en œuvre durant l'année 2015-2016 des lettres de mission des personnels de direction, signées par le Vice-recteur et moi-même, les contrats d'objectifs seront institués dans les collèges et lycées de l'enseignement public durant l'année scolaire 2016-2017. Le contrat d'objectifs du second degré doit permettre à chaque établissement de prioriser les objectifs du projet d'établissement pour une prise en charge optimale de tous les élèves.

Les priorités qui seront développées, selon les contextes et les structures d'établissement, doivent porter sur l'élévation générale du niveau scolaire des élèves, le climat scolaire, la promotion de la persévérance scolaire et l'amélioration de la vie à l'internat.

### ***-Le schéma directeur des formations de décembre 2015.***

Comme annoncé dans ma lettre de rentrée 2015, mon ministère a la volonté de renforcer ou de créer des filières d'excellence, mais aussi de multiplier des formations post-bac ouvertes aux élèves des voies technologiques et professionnelles. Cette volonté s'est exprimée dans le cadre d'un schéma directeur des formations triennal également annoncé l'an dernier, et signé le 7 décembre 2015 avec le ministère en charge de la formation professionnelle, l'Université de la Polynésie Française et le Vice-rectorat ([http://www.education.pf/02-pdf/CIO/Schema\\_directeur\\_des\\_formations-2015-12-07.pdf](http://www.education.pf/02-pdf/CIO/Schema_directeur_des_formations-2015-12-07.pdf)). Il fixe les grandes orientations de l'évolution de l'offre de formation établies sur la base de l'analyse des flux d'élèves, du marché du travail et des besoins prospectifs en compétences et en qualification de la Polynésie française. Il est sous-tendu par l'objectif général d'élévation du niveau de formation de la population polynésienne, et de sa jeunesse tout particulièrement. Les grands axes directeurs ont été définis selon une logique de construction de parcours de formation, et par conséquent de complémentarité et de cohérence entre les établissements de formation qu'elle soit territoriale ou longitudinale.

Ce schéma prévoit notamment un rééquilibrage des flux en privilégiant la voie générale et technologique après la 3<sup>ème</sup>, et la voie générale après la 2<sup>nde</sup> GT, en stimulant davantage l'ambition sociale des élèves et des familles, et en veillant à réduire la part de la série STMG.

C'est dans cet esprit de promotion de l'excellence qu'ouvre à cette rentrée scolaire une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles « Physique, Technologie, Sciences de l'Ingénieur » (CPGE PTSI) au lycée du Taaone destinée à des bacheliers scientifiques.

Mais c'est aussi dans un souci de meilleure cohérence des parcours que vont être ouvertes deux spécialités de BTS au Lycée d'Uturoa (Négociation Relation Clientèle et Comptabilité Gestion) et que l'UPF a prévu d'ouvrir deux Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) à la rentrée 2016, Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) et Techniques de Commercialisation (Tech de Co). Ces formations post-bac s'adressent plus particulièrement aux bacheliers professionnels et technologiques. De la sorte, les bacheliers des séries générales seront encouragés aux choix d'une L1, filière à laquelle leur formation les a préparés.

### ***- La création d'un service mixte numérique***

Le développement du numérique est une des priorités de la politique éducative de mon ministère.

Le département de l'informatique et du numérique éducatif (DINE) de la DGEE a organisé son offre de service afin de proposer aujourd'hui une assistance informatique de proximité, une expertise sur les applications nationales et les infrastructures réseaux, la construction d'outils de pilotage et le développement d'applications locales.

La renégociation des accès internet auprès des fournisseurs d'accès locaux a été engagée, les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré sont passées d'un débit internet de 512Kb à 4 Mo.

Plusieurs audits réseau ont été effectués dans les établissements du second degré afin de proposer des solutions de désenclavement numérique.

J'ai également demandé à ce qu'il y ait un recensement du matériel informatique au sein des établissements afin d'orienter une politique d'équipement (plus de 200 ordinateurs ont été achetés fin 2015 et des Ipads fournis aux écoles et à 10 collèges) et de l'inscrire dans une logique de planification et de renouvellement programmés.

Un dispositif de formation a été aussi installé afin d'accompagner les établissements à la prise en main des TBI, des tablettes et les nouveaux usages numériques. Je souhaite que ce point puisse être développé et les référents numériques formés.

En outre, une phase de rationalisation des moyens et de dématérialisation est en cours. Le DINE a ainsi développé plusieurs outils à destination des établissements : le portail établissement, l'outil d'enquête LimeSurvey, le suivi des fonds sociaux.

Le portefeuille des applications nationales a été élargi avec la mise en place du Livret Scolaire des Lycées (LSL), la Gestion Individuelle et Collective (GI-GC) et la demande de suppléances (SUPPLE).

Un plan d'ouverture des accès BE1D-Mairie a aussi été mis en œuvre. Deux mairies (Punaauia et Moorea) et bientôt une troisième (Pirae) procèdent désormais aux inscriptions des élèves directement via l'application nationale. J'encourage les inspecteurs de circonscriptions à engager des discussions avec les collectivités locales sur ce sujet.

L'équipe audiovisuelle du DINE est également ouverte à vos suggestions pour la réalisation de films documentaires qui pourraient faire la promotion du système éducatif polynésien.

#### **2.4- L'école polynésienne doit rester ouverte aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents.**

Les parents d'élèves sont des partenaires incontournables de l'école. Ils doivent toujours être mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants. Je vous encourage à développer des espaces dédiés, favoriser un accueil de qualité, développer des actions de coéducation inscrites dans le cadre des projets d'école ou d'établissement et toujours mieux impliquer les parents dans la vie de la structure scolaire notamment ses instances.

L'entrée à l'école élémentaire représente un moment clé dans l'échange avec les familles ; ces moments doivent permettre de poursuivre la relation de confiance qui a pu se tisser à l'école maternelle.

#### **2.5- Le contexte culturel particulier caractérisant le système scolaire de Polynésie française**

Cette politique éducative doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. Si nous le valorisons et l'articulons à un enseignement méthodique des langues, en gestion coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichit l'élève.

A ce titre, mon ministère a souhaité être volontariste sur la question des langues et culture polynésiennes en permettant aux élèves de 6<sup>ème</sup> de bénéficier d'une heure d'enseignement en langue polynésienne à la rentrée scolaire prochaine.

#### **2.6- Œuvrer en faveur de la persévérance scolaire et en luttant contre l'absentéisme et contre le décrochage scolaire**

Le décrochage scolaire a pour corollaire néfaste la sortie du système scolaire sans qualification, contre laquelle nous devons redoubler d'efforts.

A ce titre, la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire, volet préventif du décrochage, doit constituer l'axe privilégié des politiques des établissements.

La persévérance scolaire exige tout d'abord l'assiduité des élèves. L'absentéisme prend parfois des proportions telles qu'il devient incompatible avec le déroulement normal d'une scolarité. Toutes les mesures propres à endiguer ce fléau doivent être mises en œuvre. Elles s'inscrivent dans la problématique générale du climat scolaire mais aussi de la pédagogie, qu'il s'agisse des pratiques pédagogiques, de l'évaluation des élèves ou encore de leur emploi du temps.

Elles passent également par la gestion au quotidien des absences et des retards, autant de signes précurseurs d'un risque de décrochage ou, pire, de déscolarisation. Ces phénomènes ayant une origine multifactorielle, outre les absences ou les retards, il convient de déployer une vigilance de toute la communauté éducative sur d'autres signes tels que les visites fréquentes à l'infirmerie,



l'absence de travail rendu, l'émergence d'un comportement perturbateur, agressif ou effacé voire présent/absent, etc.

Le dossier unique de suivi de l'élève (circulaire 19167 du 27 avril 2016) permet désormais de recenser les cas d'absentéisme pour les élèves soumis à l'obligation scolaire ou volontaires pour être admis en CJA. C'est ce même dossier qui devra être complété pour la validation d'un conseil de discipline. Ce dossier de suivi de l'élève privilégie la dimension pédagogique, l'avis de la commission éducative, de la famille et du collégien, et l'environnement du jeune tant dans sa dimension sociale que dans sa dimension médicale.

Ainsi, une procédure structurée, qui inclut ce dossier unique et une commission ad hoc inter institutionnelle d'admission, a été mise en place visant à mettre au service d'élèves donnant des signes manifestes de perte d'adhésion scolaire, la possibilité d'intégrer un CJA qui possède un encadrement pédagogique compétent et des équipements à caractère professionnel. Je souhaite que cet accueil de collégiens se fasse désormais de façon temporaire avec pour objectif majeur une réintégration du cursus classique de collège après une série d'immersions destinées à permettre au jeune comme aux équipes éducatives de mieux asseoir le choix d'une éventuelle admission.

Si la reprise d'une scolarité en collège ne peut s'envisager à terme, à l'issue de son parcours au CJA, l'élève est éligible à une candidature à un CAP préparé en lycée professionnel ou en CETAD.

Les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaires (GPDS) installés dans tous les établissements publics ont pour rôle d'examiner les cas d'élèves jugés préoccupants avant que la situation ne se dégrade à l'excès, en mettant en œuvre un regard croisé (enseignant(e), infirmier(ère), assistant(e) social, COP, ...) destiné à envisager, selon les cas de figure, les mesures les plus appropriées à adopter en associant étroitement le référent décrochage également nommé dans tous les établissements. Le plan de formation impulsé cette année en faveur des référents décrochage sera d'ailleurs reconduit et étendu à la rentrée prochaine sous l'impulsion de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Dans son rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation, l'équipe de la MLDS se tient à la disposition des établissements au sein desquels des enseignants seraient demandeurs d'actions de formation sur le décrochage.

A ce sujet, cette mission incombe d'abord et avant tout au dernier établissement fréquenté par l'élève et le maintien en formation initiale doit être privilégié. Le CIO, à travers l'action des conseillers d'orientation psychologue vient en appui de l'action des chefs d'établissement, notamment dans la convocation en entretien de situation des élèves sans solution de formation ou d'insertion avérée à la sortie de l'Ecole.

La MLDS offre des actions qui sont à considérer comme l'ultime recours que l'Ecole peut apporter à ces jeunes de plus de 16 ans en l'absence de toute autre solution.

Ces actions sont au nombre de quatre :

- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- Le module Journée Défense Citoyenneté (JDC) ;
- La classe de la seconde chance (CSC).
- Le module de re-préparation aux examens par alternance (MOREA) ;

La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) située à Pirae, a pris une dimension partenariale opérationnelle en associant les services du Ministère du Travail, de l'armée, etc. afin de proposer des solutions de formation autres que scolaires à certains de nos décrocheurs, et réciproquement d'envisager le retour en formation initiale de jeunes que nos partenaires pourraient nous signaler.

Dans le cadre de la loi récemment promulguée en matière d'apprentissage, deux mentions complémentaires vont être ouvertes à la prochaine rentrée : la mention complémentaire (MC) Traiteur (produit froid) au lycée Hôtelier et la MC Soudage au lycée de Taravao, en convention avec le GREPFOC.

Ces formations seront ouvertes à de jeunes sortants du système éducatif et à des personnes en recherche d'emploi et leur permettront de suivre une formation qualifiante rémunérée. Il s'agit d'une première en Polynésie française, prévue dans le schéma directeur des formations, et qui

préfigure un développement futur de voies alternatives de formation au service de l'élevation générale de qualification des polynésiens.

## **2.7- Des projets pédagogiques de circonscriptions, d'établissements scolaires ou de classes au service de la réussite de tous les élèves.**

De nombreuses activités sont déjà mises en œuvre dans les écoles et les établissements, toujours avec succès. Je souhaite leur donner une portée territoriale et généralisée en les intégrant dans une programmation annuelle.

Ces actions offrent des repères dans l'année scolaire pour la mise en œuvre des projets pédagogiques intégrant les différents domaines et disciplines de l'Enseignement, des programmes 2016 adaptés à la Polynésie Française et du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Il ne s'agit pas que chaque classe s'inscrive dans toutes les actions, mais lorsque le choix de participer à l'une ou plusieurs d'entre elles est fait, les équipes doivent établir un projet qui met en lien actions et apprentissages de manière explicite.

Le dispositif pédagogique du cycle 4 « Enseignement Pratiques Interdisciplinaires » de la réforme du collège est un terrain propice à la conduite de ces actions pédagogiques.

A cet effet, la Direction Générale propose aux équipes pédagogiques un calendrier indiquant les moments forts et événements répartis sur l'année scolaire, coordonnés par les pôles pédagogiques qu'elle regroupe. Ce calendrier sera régulièrement mis à jour sur le site de la DGEE.

Ainsi, pour cette année scolaire 2016-2017, je souhaite encourager les équipes pédagogiques à s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de ces actions :

- Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et du développement durable :
  - La participation des classes de Cycle 3 et de cycle 4 de collège au QUIZZ Développement Durable.
  - La semaine de la réduction des déchets (du 19 au 27 novembre 2016)
- Dans le domaine de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé ;
  - L'opération Marche Pour Ta Santé (du 24 au 28 octobre et du 14 au 18 novembre 2016)
  - La Journée Territoriale/Nationale du Sport (mercredi 14 septembre 2016)
- Dans le domaine des arts et culture :
  - La semaine du Patrimoine (du 13 au 17 mars 2017)
  - Le « chant chorale » : périodes, dates, au choix des équipes pédagogiques ou en lien avec la journée mondiale du chant « chorale » (14 décembre 2016)
- Dans le domaine du plurilinguisme :
  - A huro i to reo (une journée par période)
- Dans le domaine de l'enseignement des éléments mathématiques et scientifiques :
  - Le défi Calcul Mental Tata'upu'o 2017 (épreuve qualificative : février 2017-épreuves finales mars 2017)
  - La Fête de la Science (du 13 au 15 octobre 2016)
  - Les Olympiades Géosciences dans les lycées publics et privés (avril 2017)
- Dans le domaine de l'éducation aux médias, la 28<sup>ème</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école (du 20 au 25 mars)

Cette liste non exhaustive d'actions a vocation à s'enrichir en fonction des dynamiques d'établissements et des opportunités de partenariat avec le monde associatif et/ou institutionnel. Cependant, ces actions doivent toujours s'inscrire dans les objectifs de la Charte de l'éducation de Polynésie française.

Les équipes d'encadrement (IEN et chefs d'établissement) feront remonter à la DGEE les projets, l'organisation et les activités pédagogiques prévus par les équipes d'écoles ou d'établissements scolaires 15 jours avant le début de l'action. Elles serviront à renseigner le tableau de bord relatif aux contrats d'objectifs et au contrat de performance annuels.

### **3- Améliorer le cadre de vie dans les établissements du second degré**

#### **3.1- L'entretien des établissements d'enseignement est nécessaire pour améliorer les résultats scolaires**

Plusieurs établissements présentent un état de dégradation avancé et ne répondent parfois plus aux normes d'hygiène et de sécurité applicables à des locaux accueillant du public.

Mais au-delà de la sécurité des biens et des personnes, cette situation a des conséquences négatives sur le bien être des élèves et du personnel éducatif, donc sur l'acquisition des apprentissages.

Mon ministère a donc impulsé durant l'année scolaire 2016-2017 un audit d'hygiène et de sécurité des lycées et des collèges.

En parallèle, un recensement des besoins en matière de travaux urgents est actuellement mené auprès des chefs d'établissement.

Cet état des lieux, qui devrait être le plus exhaustif possible, permettra d'élaborer un plan pluriannuel de rénovations.

Certes, tout ne pourra être réalisé en une année mais pour la première fois sans doute, un seul et même document sur lequel le ministère de l'éducation s'engagera servira de base aux prochaines négociations budgétaires qui se tiendront tant avec l'Etat qu'avec le Pays.

#### **3.2- Limiter le temps passé par les élèves internes loin de leur famille**

Personne ne peut rester insensible à la situation des élèves internes, parfois très jeunes, qui, aujourd'hui, ne peuvent retrouver leur famille que pour les fêtes de fin d'année et les grandes vacances.

Ils ne sont forcément pas dans les mêmes dispositions pour apprendre que leurs camarades externes. Par ailleurs, de trop longues séparations augmentent les risques d'abandon de la scolarité après chaque rapatriement.

Dans ces conditions, le gouvernement a validé ma demande d'instaurer un retour supplémentaire aux vacances de novembre 2016 qui pour ce faire, seront rallongées.

Il s'agira d'une mesure nouvelle qui touchera les collégiens des Tuamotu, des Australes et des Marquises et les élèves de CM1 et de CM2 des écoles de Tahuata aux Marquises.

Le nombre de rapatriements devrait être pérennisé, en élargissant les mesures à l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens, y compris ceux scolarisés sur l'archipel de la Société puis les inscrire dans le nouveau calendrier triennal.

#### **3.3- La création de l'observatoire des comportements et des pratiques de prévention de Polynésie française (OC3PF)**

Cet observatoire des comportements et des pratiques de prévention établira un diagnostic des problématiques de santé et de citoyenneté pour nourrir la réflexion au sein des CESC d'établissement et de bassin en cohérence avec le comité de lutte contre la délinquance de Polynésie française.

Cet observatoire analysera les incidents survenus dans les établissements scolaires des premier et second degrés, répertoriés dans l'interface numérique de saisie.

Le rapport annuel de l'observatoire présentera les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de climat scolaire ainsi que les actions mises en œuvre dans les établissements scolaires et les bassins.

### 3.4- L'institutionnalisation des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

L'arrêté 732 régissant les établissements scolaires du second degré a été modernisé en y intégrant notamment les CESC.

Le CESC doit continuer d'ouvrir la réflexion sur la prévention dans les établissements scolaires aux partenaires institutionnels et associatifs.

Les CESC de bassin doivent permettre de partager le diagnostic, les objectifs et les actions mises en œuvre dans les premier et second degrés. Dans le cadre de la réforme du collège, les cycles 3 et 4 ainsi que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires pourront être le cadre d'expérimentation en matière de prévention.

Le Proviseur Vie Scolaire, référent CESC, est chargé du suivi de cette politique de prévention, notamment en déterminant des indicateurs permettant son pilotage et son évaluation.

Ce renforcement de la politique de prévention devra, en outre, permettre une gestion optimale des fonds sociaux dans les établissements du second degré.

La politique d'orientation et d'affectation des élèves a sensiblement évolué dans le sens d'une simplification et d'une rationalisation de l'affectation avec l'introduction de listes supplémentaires réalistes, la réorganisation des trois tours de l'affectation, et un calendrier revu de sorte à apporter une réponse plus précoce aux élèves et à leurs familles, et par là même à réunir le plus tôt possible après la rentrée scolaire, les conditions d'un bon fonctionnement des établissements et des classes. Il convient à ce sujet de souligner le travail des équipes de direction des archipels éloignés en faveur des familles, parfois dans leur atoll ou leur île d'origine.

## Conclusion

Cette année scolaire sera une année décisive puisqu'elle verra la mise en place de la réforme du collège et la mise en place des nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française à l'école maternelle, élémentaire et au collège, dans le contexte de la réactualisation de la Charte de l'éducation, et de la convention décennale relative à l'éducation.

Répondre aux enjeux majeurs du climat scolaire, du concept de persévérance et de l'ambition à donner aux jeunes polynésiens nécessite de fédérer les efforts de tous, au sein de l'école et plus largement avec ses partenaires, vers un objectif de réussite de tous les élèves.

C'est dans une dynamique de travail en équipe élargie que nous pourrons relever ce défi, tous ensemble, pour le bénéfice des élèves qui nous sont confiés, pour le bénéfice du Pays.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, et je vous renouvelle toute ma confiance.

  
Nicole SANQUER-FAREATA

